



Annulation de commande de lunettes

Par **nefert**, le **07/01/2014** à **22:17**

Bonsoir,rnrnLe 31 décembre je suis allée chez un opticien pour faire faire des lunettes avec ma mutuelle qui se terminait ce jour.(je changeais de mutuelles au 01/01/14)rnrnL'opticien ne pouvait pas faire de facture cette date mais seulement à la date de réception des lunettes. Du coup il n'a pas pu prendre ma mutuelle. Je devais rapporter ma nouvelle carte de mutuelle.rnrnAvec les fêtes je n'ai pas pu le faire de suite et le 03 janvier en vérifiant mes nouveaux remboursements je devais déboursé trop d'argent et cela n'était pas prévu je lui envoyait un mail pour annuler ma commande (qui est restée sans réponse malgré une relance).rnrnCe jour j'apprends que mes verres sont arrivés et que je ne peux annuler ma commande. Que puis-je faire ?rnrnMerci d'avance.rnrnNefert

Par **aguesseau**, le **07/01/2014** à **23:24**

bjr,rnvous avez commandé des lunettes, vous les payez et les récupérez.rnon n'annule pas une commande par un mail.rnvous auriez du au minimum vous déplacer au magasin pour vous expliquez.rnavant de commander ce genre d'article, on se renseigne auprès de sa nouvelle pour connaître le remboursement prévu.rncdt

Par **Lag0**, le **08/01/2014** à **08:22**

Bonjour,rnPour une commande en magasin, vous ne disposez pas de droit de rétractation. Toute commande est donc ferme et définitive (sauf accord amiable)...